



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU LTST

Préalable :

La pratique du surf est interdite à La Réunion conformément à l'arrêté préfectoral numéro 208 du 6 Février 2020 portant réglementation de la baignade et de certaines activités nautiques dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion.

La ZONEX EPI* de Saint-Leu autorise le surf aux usagers équipés d'un EPI* en ordre de marche durant les ouvertures du spot par l'opérateur LTST.

Dans ce cadre vous devez signer cette charte de bonne conduite et être identifié(e) par l'opérateur LTST.

*Information EPI

Être équipé d'un Équipement de Protection Individuelle (EPI) en parfait ordre de marche, diminue le risque d'interaction avec un requin de façon significative, néanmoins supposer être totalement à l'abri d'une attaque n'est pas concevable.

Mes douze engagements :

J'ai pris connaissance de la réglementation de la ZONEX EPI LTST et je m'engage à :

1. Respecter les opérateurs du dispositif et à exécuter leurs consignes.
2. Respecter les règles fondamentales de la pratique du surf et de ses règles de priorités.
3. Surfer en connaissance de cause des risques encourus au sein de la ZONEX, tant sur ma pratique de surfeur que du risque requin.
4. Être participatif et à indiquer avec effet immédiat à la « Brigade Nautique » toute observation éventuelle de la présence d'un requin au sein de la ZONEX.
5. Être responsable de tout mon matériel et de vérifier son bon fonctionnement et de l'entretenir avant et après chaque session de surf.
6. Ne pas aller dans l'eau si j'ai un doute si petit soit-il sur la performance de mon matériel.
7. Faire tester mon matériel de façon régulière.
8. Avoir pris connaissance des règles d'entretien de mon EPI.
9. Faire preuve de responsabilité dans ma pratique et d'être autonome.
10. Surfer dans des conditions de vagues qui sont en lien avec mon niveau de pratique.
11. Porter secours à un autre surfeur si je le vois en difficulté.
12. Avoir fait une lecture attentive des éléments concernant les indicateurs du risque requin.

Indicateur du risque requin

Le risque requin a été multiplié par vingt lors des dix dernières années. Au regard des études et des statistiques croisées il est admis que :

Le risque d'interaction et ou d'attaque est :

- Deux fois plus important l'après-midi que le matin.
- Plus important lorsque l'eau est turbide.
- Est maximal après 16h et jusqu'au coucher de soleil (trois attaques sur quatre).
- Est maximal lors du refroidissement hivernal (Avril et Mai).
- Est maximal si vous surfez seul et ou en petit nombre (< a 10 au line up).

Indicateur de réduction du risque requin

- Être équipé d'un EPI puissant et en ordre de marche.
- Ne surfer jamais seul ou se retrouver isolé sur le plan d'eau.
- Rester regroupé avec d'autres surfeurs sur le line up.
- Remonter à la rame en restant le plus proche du déferlement.
- Éviter les sessions où la luminosité est moindre (grosse couverture nuageuse).
- En cas de suspicion de présence de requins dirigez vous immédiatement vers une zone peu profonde.



Une attaque de requin est synonyme de mort ou d'amputation et d'handicap à vie, de mutilation et de traumatisme psychologique retentissant et impactant sur toute une vie.

Au-delà de l'impact sur la victime, le dessein sur la vie familiale et sociale est lourd de conséquences.

Une attaque sans séquelles physique majeure est exceptionnelle.